

## REPERTOIRE DEPARTEMENTAL A L'INSTALLATION

### PROJET DE TRANSMISSION D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE OU D'ASSOCIATION

Dossier N° OA01309-007

Suivi par : Porry Christophe  
N° de téléphone : 04 42 23 86 55

#### Motif de la cession / association :

Départ en retraite (septembre 2008).

#### Localisation de l'exploitation :

Côteaux de Provence

#### Description :

Suite à son départ à la retraite, le cédant souhaite louer son exploitation. Cette exploitation peut être scindée en quatre blocs indépendants, ce qui signifie possibilité d'accueillir 1 à **4 candidats différents** (en installation ou pour agrandissement, à étudier).

**Offre N°1** : Bloc 1 de 2 serres verres attenantes de 23 845 m<sup>2</sup> au total,

**Offre N°2** : Bloc 2 de 2 serres verres attenantes de 21 094 m<sup>2</sup> au total,

**Offre N°3** : Bloc 3 de 1 serre verre de 12 500 m<sup>2</sup>,

Ces 3 blocs servaient à la production de tomates hors-sol, ils sont donc équipés de :

- un ordinateur climatique,
- chauffage chaudière gaz (thermosiphon), goutte à goutte, gouttières suspendues, rails et chariots de récolte, tubes distribution de CO<sub>2</sub>,...
- une station de pompage pour l'irrigation sous pression par deux forages et connexion au canal, 4 cuves, 4 pompes récentes

Il y a également possibilité de chauffage par co-génération

La location demandée est de 18 000 à 20 000 €/ha/an.

**Offre N°4** : Bloc 4 de 4 multi-chapelles de 4 600 m<sup>2</sup>, équipées pour la production de fraise hors sol (rails, chariot, gouttières, chauffage basse température, thermodésinfection à remettre en route). Plastiques à changer (paroi simple, 200 microns).

La location demandée est de 10 000 €/an pour le bloc.

Possibilité de compléter par location de bâtiments :

- pour les **blocs 1, 2 et 4**, location d'un hangar de 600 m<sup>2</sup>, comprenant une station d'emballage (usagée), 2 chambres froides de 40 m<sup>3</sup>, 1 chambre froide, de 120 m<sup>3</sup>, un quai de chargement.
- pour le **bloc 3** location d'un hangar de 500 m<sup>2</sup>, avec toiture réfrigérée.

Le prix de la location est à déterminer.

Le propriétaire pourra également louer du matériel d'exploitation (tracteurs, élévateurs, transpalettes électriques,...).

Pour chaque location un contrat annuel renouvelable sera préféré. Toutefois, pour les candidats à la DJA un bail à ferme pourra être discuté en fonction du projet.

#### Synthèse :

SAU : 6,2 ha

Productions : Légumes hors sol